

Thème : Actualité du droit de la consommation et surendettement des particuliers

Date : Vendredi 28 mai 2021 de 9h30 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière
- Adapter la pratique en conséquence

Méthodes mobilisées :

🔗 Programme :

1. Actualité droit de la consommation en général
2. Actualité droit du crédit aux consommateurs
3. Actualité du droit du surendettement des particuliers

🔗 **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise d'un support écrit détaillé (jurisprudence et législation)

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Valerio FORTI, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, Directeur de l'IEJ de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.